

**SYNTHESE DU DOSSIER  
ET RESUME NON TECHNIQUE**

LAMBERTY Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---------------------------------	---	---

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DU SITE LAMBERTY .....</b>	<b>3</b>
1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE .....	3
1.2 AMENAGEMENT DU SITE .....	3
1.3 LOCALISATION DU SITE .....	3
<b>2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>4</b>
2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE .....	4
2.2 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE .....	4
2.3 IMPACT SUR LE TRAFIC .....	6
2.4 IMPACT SUR L'EAU .....	6
2.4.1 <i>Impact sur la consommation d'eau</i> .....	6
2.4.2 <i>Impact des rejets aqueux</i> .....	7
2.5 IMPACT SUR L'AIR .....	8
2.6 IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL .....	9
2.7 IMPACT SUR LE BRUIT .....	9
2.8 IMPACT SUR LES DECHETS .....	10
2.9 IMPACT SUR L'ENERGIE .....	10
2.10 IMPACT SUR LA SANTE .....	11
<b>3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER.....</b>	<b>12</b>

LAMBERTY Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---------------------------------	---	---

## Préambule

Ce résumé non technique a pour fin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact et dans l'étude de dangers. Pour la clarté du document, nous avons réalisé un résumé non technique de la totalité du dossier.

## 1. PRESENTATION DU SITE LAMBERTY

### 1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE

LAMBERTY est une filiale de SARP INDUSTRIES, entreprise spécialisée dans le recyclage, la valorisation et le traitement des déchets dangereux. SARP INDUSTRIES est une filiale de VEOLIA Propreté, division propreté de VEOLIA Environnement.

Les établissements LAMBERTY et FILS ont été créés en 1948. Auparavant, il s'agissait d'une droguerie située dans Limoges fondée en 1890.

Le site actuel a vu le jour en 2004, sur la commune de Verneuil sur Vienne.

L'activité de LAMBERTY et fils est essentiellement orientée vers le marché des produits chimiques, et le prétraitement de déchets dangereux en vue de leurs valorisations ou destructions par des filières spécialisées et agréées.

### 1.2 AMENAGEMENT DU SITE

Les deux principales activités de la société Lamberty sont :

- le prétraitement des déchets spéciaux
- la distribution de produits chimiques.

Le site est soumis à autorisation pour les rubriques n°3510, 1434-1-a, 2718-1, 2790-1-b et 2790-2.

### 1.3 LOCALISATION DU SITE

#### Adresse du site :

ZA du Mas des Landes  
Chemin de la Forêt  
87430 Verneuil sur Vienne

#### Parcelle cadastrale :

Le site couvre une surface d'environ 31781 m<sup>2</sup> dont 23% environ sont couverts (imperméabilisés). Il occupe les parcelles N°244, 245, 248, 257 et 408 de la section ZS, plan cadastral de la commune de VERNEUIL SUR VIENNE.

Le site est implanté dans la Zone Industrielle le Mas des Landes. Le site se situe au sud-est de la commune de Verneuil sur Vienne. L'environnement immédiat de LAMBERTY se compose de :

LAMBERTY Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---------------------------------	---	---

- **Au nord:** la forêt départementale « les bois des Vaseix ».
- **A l'ouest / sud ouest :** des habitations et une future zone pavillonnaire.
- **Au sud :** des locaux industriels en activités.
- **A l'est et à l'ouest :** des prairies.

## 2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

Les impacts environnementaux induits par le projet LAMBERTY ont été étudiés au regard de l'état du site à la date de dépôt du dossier.

### 2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Rappelons que LAMBERTY ne se situe pas dans un périmètre de protection du patrimoine culturel et architectural. Il n'offre aucune covisibilité avec les monuments ou sites classés de la zone d'étude. Le site est par conséquent sans incidence sur le patrimoine culturel et architectural.

Le site possède des aires d'espaces verts engazonnées avec l'implantation d'arbre.

Les bâtiments sont construits de façon à avoir une hauteur, un choix de couleur et des matériaux en cohérence architecturale et en respectant le règlement de la ZA du Mas des Landes.

### 2.2 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :**

Sur le territoire communal de Verneuil sur Vienne, deux ZNIEFF sont répertoriées (*Source : site Internet de la DIREN Limousin – juin 211*). Il s'agit de :

- **La vallée de la Vienne au Mas Marvent**, qui est une ZNIEFF de type I référencée n°51 d'une superficie de 179 ha. Cette ZNIEFF est située au nord-ouest de Verneuil sur Vienne. Elle est caractérisée par des pentes boisées (chênaie-charmaie) et des prairies humides avec quelques vallons latéraux (ruisseau des Rivailles par exemple). Le site n'est pas situé à proximité et est non inclus dans cette ZNIEFF.
- **La Vallée de la Vienne du Moulin de la Mie au Daumail**, qui est une ZNIEFF de type I référencée n°58 d'une superficie de 159 ha. Cette ZNIEFF est située au sud de Verneuil sur Vienne. Elle est caractérisée par des prairies humides entrophes, des formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et Mares. Mais également par des bancs de sable et des ripisyles des grands fleuves (chênes, ormes et frênes). Le site n'est pas situé à proximité et est non inclus dans cette ZNIEFF.

Sur le territoire communal d'Isle, deux ZNIEFF sont répertoriées (*Source : site Internet de la DIREN Limousin – juin 211*). Il s'agit de :

LAMBERTY Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---------------------------------	---	---

- La **vallée de l'Aurence au Meynieux**, qui est une ZNIEFF de type I référencée n°66 d'une superficie de 76 ha. Cette ZNIEFF est située à l'ouest d'Isle. L'intérêt de cette zone est essentiellement botanique. Le site n'est pas situé à proximité et est non inclus dans cette ZNIEFF.

- La **Vallée de la Vienne à la confluence de la Briance**, qui est une ZNIEFF de type I référencée n°67 d'une superficie de 108 ha. Cette ZNIEFF est située au sud-ouest d'Isle. Son intérêt est principalement touristique. Le site n'est pas situé à proximité et est non inclus dans cette ZNIEFF.

**Le site n'est pas situé à proximité et est non inclus dans ces zones naturelles protégées.**

- **Zone Importante pour la conservation des Oiseaux (ZICO) :**

Aucune ZICO n'a été répertoriée sur la commune d'implantation du site.

- **Zone Natura 2000 :**

Aucune Natura 2000 n'a été répertoriée sur la commune d'implantation du site. Dans la limite des éléments collectés sur la zone d'étude et sur le réseau Natura 2000, on peut conclure que le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidences sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches.

- **Réserve Naturelle Nationale :**

Aucune réserve Naturelle Nationale n'a été recensée sur la commune d'implantation du site.

- **Zone Humide :**

Aucune réserve Zone Humide n'a été recensée sur la commune d'implantation du site.

- **Autre classement :**

La commune de Verneuil sur Vienne possède un site inscrit : la vallée de la Vienne, entre saint –Victurien et le Moulin de la Mie. Ce site se situe à l'ouest de Verneuil sur vienne. LAMBERTY ne se situe pas à proximité de cette zone et n'est pas concerné.

La commune d'Isle possède également un site inscrit : la vallée de Laurence. Ce site se situe au sud du site. La société Lamberty n'est pas concernée par le périmètre de protection de cette zone.

On recense également une espèce d'arbre remarquable sur la commune de Verneuil sur Vienne à savoir le Châtaignier commun mais qui n'est pas situé sur le site Lamberty.

**☞ Le site LAMBERTY n'est situé à proximité d'aucune zone naturelle protégée et n'est donc pas inclus dans les périmètres de protection associés pour les ZNIEFF. Il n'est donc soumis à aucune prescription particulière.**

LAMBERTY Site en projet à Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---	---	---

## 2.3 IMPACT SUR LE TRAFIC

Les réceptions de déchets et les expéditions des produits finis se font exclusivement par voie routière. Les camions empruntent principalement la N141, la route départementale D20 puis le chemin de la forêt.

L'inventaire du trafic généré par l'activité de LAMBERTY est le suivant :

Type de véhicules	Rotation - Trafic maximal actuel	Rotation - Trafic maximal futur
Véhicules légers (personnel)	12 VL	12 VL
Camion / Camion-citerne (livraisons/expéditions)	9 PL	27 PL

Des zones de stationnement sont aménagées :

- Au sud du site pour les véhicules légers (VL) ; l'accès à ce parking se fait depuis le chemin de la forêt,
- Il n'y a pas de zone de stationnement proprement dite pour les camions seulement des zones pour le dépotage.

Le nombre de places de stationnement total mis à la disposition du personnel est conforme aux exigences de l'urbanisme.

Aucun camion ne stationne à l'extérieur du site.

Les nuisances potentielles associées aux camions fréquentant le site sont les suivantes :

- pollution atmosphérique,
- bruit au niveau des routes d'accès et du site,
- accroissement de l'encombrement des voies routières.

De manière générale, le trafic généré par l'activité de LAMBERTY, tant au niveau des véhicules légers que des poids lourds, ne représente pas plus de 1% du trafic actuel au niveau RD 20.

**=> L'impact futur de l'activité du site sur le trafic routier des axes environnants n'est pas considéré comme significatif par rapport au trafic actuel.**

## 2.4 IMPACT SUR L'EAU

### 2.4.1 Impact sur la consommation d'eau

- **Situation actuelle**

La zone d'étude est desservie par :

- le réseau d'adduction d'eau potable : le site Lamberty est relié au réseau communal,
- le réseau d'assainissement : le site Lamberty est relié au réseau communal.

LAMBERTY Site en projet à Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---	---	---

L'eau de ville est utilisée pour les besoins :

- domestiques (sanitaires),
- industriels (eau incendie, fabrication d'eau déionisée, future zone de lavage des cuves des camions et des emballages).

La consommation annuelle en eau actuelle est de 600 m<sup>3</sup> dont la majorité utilisée pour la fabrication d'eau déionisée.

## 2.4.2 Impact des rejets aqueux

Les réseaux d'eau du site Lamberty sont séparatifs.

Les réseaux d'eau du site sont séparatifs. La gestion de la ségrégation des eaux, puis de l'évacuation des effluents aqueux est assurée par plusieurs réseaux d'égouts :

- Le **réseau d'eaux pluviales** de voiries et de toiture,
- Le **réseau d'eaux non-domestiques**,
- Le **réseau d'eaux usées domestiques**.

### Eaux sanitaires

Les eaux usées domestiques proviennent des locaux sanitaires, des vestiaires.

Les eaux sanitaires du site sont rejetées dans le réseau d'assainissement communal et traitées par la station d'épuration de Verneuil sur vienne, dont l'exutoire est la Vienne.

### Eaux pluviales

Les eaux pluviales des toitures sont collectées au niveau du bâtiment dans un réseau séparé des eaux pluviales de voiries et acheminées par des conduites d'évacuations spécifiques vers le bassin de confinement d'eau de pluie extérieur.

Les eaux pluviales des zones imperméabilisées (voiries et parkings) sont collectées dans un réseau séparé et acheminées vers des conduites d'évacuations spécifiques vers le bassin de confinement. Elles sont au préalable traitées par un séparateur hydrocarbure de capacité adéquate.

Elles sont soumises à un contrôle de qualité et, selon leurs caractéristiques physico-chimiques, dans le respect des normes réglementaires, sont :

- rejetées dans le milieu naturel,
- rejetées au réseau communal d'assainissement aboutissant à une station d'épuration,
- pompées et regroupées en cuves de stockage puis orientées vers un traitement externe.

Le milieu récepteur des eaux pluviales est un pré, situé en aval hydraulique du site appartenant à Lamberty, puis par infiltration dans les sols la rivière l'Aurence.

Nota : une étude complète a été menée dans la partie 3 du dossier pour voir l'impact des eaux pluviales sur le milieu naturel. Elle conclue que ces dernières n'ont pas d'impact sur le milieu environnant.

LAMBERTY Site en projet à Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---	---	---

## Eaux usées industrielles

Les eaux de lavages des emballages et des camions-citernes

L'eau utilisée pour le rinçage des emballages et des cuves de camions sera de l'eau surpressée afin de limiter la consommation de l'eau potable. Ce lavage sera fait sur une zone dédiée et équipée pour la récupération des eaux. Ces eaux seront récupérées et considérées comme déchets et donc stockées dans la cuve déchets en attendant leur évacuation.

Les eaux de process

Lamberty réalisera le traitement d'eaux souillées. Les déchets liquides qui seront ainsi admis sur les installations de traitement sont les suivants :

- Eaux souillées provenant du rinçage des emballages et des citernes des véhicules,
- Eaux souillées de type : eaux de lavage, liquides de lavage, déchets liquides aqueux, liquides aqueux de rinçage, suspensions aqueuses, déchets (aqueux) contenant des substances dangereuses, liquides aqueux de nettoyage (décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets),
- Eaux hydrocarburées (curage de séparateurs eau/hydrocarbures),
- Eaux solvantées
- Eaux internes de carreau et issues du lavage des emballages souillés et des citernes

Ces eaux seront prétraitées par un évaporateur/condensateur puis subiront un traitement biologique.

Nota : une étude complète a été menée dans la partie 3 du dossier pour voir l'impact des eaux industrielles usées sur le milieu naturel. Elle conclue que ces dernières n'ont pas d'impact sur le milieu environnant (notamment la STEP de Verneuil sur Vienne et la Vienne).

## 2.5 IMPACT SUR L'AIR

Les principales sources d'émissions atmosphériques provenant du site sont décrites ci-après:

- \* Les COV provenant des événements des cuves, de l'atelier broyage et de l'air des ateliers où sont manipulés des déchets pouvant contenir des produits organiques volatils,
- \* Les gaz de combustion liés à la circulation des véhicules, notamment les chariots de manutention. Les émissions des camions ne sont pas spécifiques à l'activité de LAMBERTY, ceux-ci, n'étant pas en permanence sur le site.

**Les principales émissions associées aux activités du site LAMBERTY sont les émissions des véhicules, des cuves de stockage et de l'atelier broyage mais elles ne sont pas significatives.**



LAMBERTY Site en projet à Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---	---	---

## 2.6 IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

On ne recense pas de captage d'eau potable à proximité du site

Le site n'est pas inscrit dans les périmètres de protection de forages AEP.

Les installations de LAMBERTY pourraient être à l'origine d'émissions dans le sous-sol, correspondant aux rejets aqueux évoqués dans les paragraphes précédents et aux épandages accidentels.

- Suivi analytique des eaux souterraines.

**Aux vues des mesures prises (rétentions, récupération des eaux de carreau, voiries et parking, séparateur d'hydrocarbures, bassin de confinement) par LAMBERTY, l'impact de l'activité de LAMBERTY sur les sols et les eaux souterraines sera négligeable.**

## 2.7 IMPACT SUR LE BRUIT

La société AcousticDia a réalisée le mercredi 13 juin 2007, des mesures de bruit aérien en limite de propriété et dans l'environnement du site LAMBERTY.

Ces mesures avaient pour but de déterminer les niveaux de bruit généré par le site LAMBERTY, dans les périodes de jour et de nuit définies par la réglementation en vigueur (soit respectivement 7h-22h et 22h-7h).

Les mesures ont été réalisées en trois points :

- Point A, situé en Zone à Emergence Réglementée à l'est du site au niveau de l'habitation la plus proche,
- Point B, en Limite de Propriété sud du site au niveau de l'entrée du site,
- Point C, en Limite de Propriété nord du site dans l'axe du local abritant le broyeur à déchets.

### ZER :

L'activité de l'établissement LAMBERTY n'est pas entendue en ce point, l'émergence y étant nulle.

### Tonalité marquée :

Pas de tonalité marquée mesurée.

### Limite de propriété :

La valeur limite réglementaire de 70dB(A) en période diurne n'est pas dépassée pour les points B et C.

L'établissement LAMBERTY respecte la réglementation relative aux ICPE.

**On peut donc en conclure que le site LAMBERTY ne génère pas nuisance acoustique.**

LAMBERTY Site en projet à Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---	---	---

## 2.8 IMPACT SUR LES DECHETS

Le traitement des effluents industriels génèrent des déchets de différents types :

- des déchets d'emballages qui font l'objet d'une réglementation spécifique et doivent être valorisés,
- des déchets non dangereux (ordures ménagères, déchets de bureaux...),
- des déchets dangereux (boues, huiles...) qui font l'objet de filières d'éliminations spécifiques.

Il n'y a pas d'activité de traitement sur le site. Toutes les opérations ont pour objectif de préparer les déchets en vue d'optimiser leurs expéditions vers des unités externes de valorisation et de traitement adaptées et autorisées. Il s'agit de préparation de volumes vrac (liquides, pâteux, solides), de séparation de phases, de réduction des volumes (broyage).

Les déchets produits par le site sont donc :

- Les déchets propres au fonctionnement du site (déchets banals essentiellement tels que les cartons et papiers des bureaux, déchets de maintenance tels que l'huile de vidange, pièces, les échantillons de laboratoire),
- Les eaux de lavages des cuves des camions citernes et des emballages,
- Les déchets reçus préparés et réexpédiés.
- Les boues des séparateurs d'hydrocarbures.

Les déchets liés à l'activité de Lamberty sont triés puis confiés à des filières d'élimination spécifiques.

## 2.9 IMPACT SUR L'ENERGIE

Le site est alimenté en électricité depuis le réseau public. Un compteur électrique tarification bleu est présent sur le site. La puissance souscrite à EDF est de 30 kW. La consommation annuelle de courant est d'environ 43000 kW/h.

LAMBERTY met en œuvre autant que possible des équipements peu énergivores. Les bâtiments de bureaux et labo sont isolés de manière à limiter la déperdition de chaleur. En dehors des périodes d'activité, le chauffage des locaux est coupé ou réduit au minimum.

Les bâtiments industriels ne sont pas chauffés, ils sont conçus de manière à privilégier au maximum la lumière naturelle.

Les mesures prises en matière de gestion d'énergie sont les suivantes :

- \* Suivi périodique des consommations énergétiques (électricité et eau),

**Le site LAMBERTY met en place des mesures afin de réduire au minimum sa consommation d'énergie.**

LAMBERTY Site en projet à Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---	---	---

## 2.10 IMPACT SUR LA SANTE

Une évaluation des risques sanitaires liés aux activités du site Lamberty a été réalisée. Elle est présentée en détail en partie 3 du dossier.

**A ce jour, au vu des éléments recueillis, il est démontré que l'activité de stockage ne présente pas de danger pour l'environnement de Lamberty. Le site ne présente pas de risques pour son environnement et les populations voisines.**

LAMBERTY Site en projet à Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---	---	---

### 3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

A l'issue de l'identification des potentiels de dangers et de l'analyse des risques, les phénomènes dangereux identifiés et étudiés pour le site Lamberty sont :

<i>Phénomènes dangereux retenus</i>	<i>Repère APR</i>
<b>Incendie dans la zone de stockage des déchets avant le tri (D3a)</b>	C2
<b>Incendie global du broyeur</b>	B1

☞ Les conclusions pour chaque scénario sont les suivantes :

=>nous constatons que les flux thermiques de 3, 5 et 8 kW/m<sup>2</sup> sont contenus dans les limites de propriété du site.

=> Le seuil de 8 kW/m<sup>2</sup> (seuil des effets dominos correspondant au seuil de dégâts graves sur les structures) reste contenu dans l'atelier de broyage et au niveau de la zone de stockage des déchets avant le tri (grâce aux murs coupe feu). Aucun effet dominos sur des installations sensibles n'est donc à redouter.

#### **Nous avons également modélisé les effets toxiques des fumées d'incendie pour :**

☞ Les scénarios modélisés, considérant les conditions de ventilation du feu, sont :

- **scénario 1** : incendie débutant, en phase d'extension/propagation, du bâtiment de stockage des déchets (D3).
- **scénario 2** : incendie généralisé, plein régime, du bâtiment de stockage des déchets (D3).

#### **Conclusions en terme de toxicité des fumées**

⇒ A hauteur d'homme, quel que soit le scénario d'incendie (débutant ou généralisé) et quelles que soient les conditions météorologiques, les seuils des effets létaux et irréversibles équivalents des fumées ne sont pas atteints. Il n'y a donc pas de risque toxique à hauteur d'homme.

⇒ Dans le panache, à une hauteur compris entre 15 et 30 m (= hauteur maxi d'un bâtiment), les seuils des effets toxiques irréversibles et létaux seraient atteints jusqu'à une distance respectivement d'environ 45 m et 10 m du bâtiment en feu.

#### **Conclusions en terme d'impact des fumées sur la visibilité**

⇒ En raison de l'opacité des fumées, la visibilité pourrait être réduite à proximité du bâtiment en feu.

Mais au-delà de 100 m du foyer, l'impact sur la visibilité ne serait plus significatif (visibilité > 120 m).

LAMBERTY Site en projet à Verneuil sur Vienne	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
---	---	---

⇒ Au-delà du modèle empirique, le retour d'expérience montre que le panache de fumées noires peut être important. Par précaution, une zone de 100 m est usuellement mise en place par les services de secours et d'incendie, dans laquelle seuls les pompiers et les personnes autorisées peuvent entrer.

**Enfin nous avons modélisé les effets en cas d'uvce / flash-fire consécutif à une fuite d'hpc au dépotage :**

Les effets restent concentrés sur le site de LAMBERTY.